NATIONS UNIES **E**

Conseil Économique et Social

Distr.
GÉNÉRALE

E/CN.4/2001/75
23 avril 2001

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME
Cinquante-septième session
Point 13 de l'ordre du jour

DROITS DE L'ENFANT

Enlèvement d'enfants du nord de l'Ouganda

Note du secrétariat

Dans sa résolution 2000/60, intitulée "Enlèvement d'enfants du nord de l'Ouganda", la Commission des droits de l'homme a prié le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme de procéder, en étroite consultation avec les organismes des Nations Unies et les organisations non gouvernementales compétents, à une évaluation de la situation sur place dans les régions touchées, y compris des besoins des victimes, et de faire rapport à la Commission à sa cinquante-septième session. La mission d'évaluation s'est déroulée du 17 mars au 6 avril 2001, en coopération avec l'UNICEF et le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général chargé d'étudier l'impact des conflits armés sur les enfants. Le 19 avril 2001, la Haut-Commissaire aux droits de l'homme a présenté oralement à la Commission des droits de l'homme, à la 67ème séance de sa cinquante-septième session, un compte rendu sur la mission. Le rapport complet de la mission paraîtra en tant que document de la cinquante-huitième session de la Commission des droits de l'homme.